

Délégation du Président de la CCI Territoriale Seine Estuaire au Directeur Général de la CCI Territoriale Seine Estuaire en matière de recrutement et gestion des ressources humaines

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire

- Vu les dispositions du Code de Commerce ;
- Vu la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie en date du 15 novembre 2018 autorisant son Président à donner délégation de compétence aux Présidents des Chambres de Commerce et d'Industrie Territoriales de Normandie en matière de recrutement et gestion des agents publics sous statut ;
- Vu la décision portant délégation de compétence de Vianney De CHALUS, Président de la CCI de Région Normandie, à Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Territoriale Seine Estuaire, pour procéder au recrutement et à la gestion des agents de droit public sous statut qui lui sont mis à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie pour contribuer au bon accomplissement des missions opérationnelles de la chambre qu'il préside telles que citées dans l'article L 710-1 du code de commerce ;

Considérant que :

- les services de la chambre de commerce et d'industrie territoriale sont dirigés par un directeur général, qui, sous l'autorité du président et dans le cadre des orientations définies par l'établissement consulaire et dans le respect du règlement intérieur, est seul chargé de l'animation de l'ensemble des services ainsi que du suivi de leurs activités, de la réalisation de leurs objectifs et du contrôle de leurs résultats dont il rend compte au président ;
- le personnel mis à disposition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale est placé sous l'autorité hiérarchique du directeur général de l'établissement, qui en assure la gestion opérationnelle dans le cadre de la politique de ressources humaines de la chambre de région et des ressources allouées à la chambre territoriale ;

Décide :

- Article 1^{er} : de donner délégation au directeur général de la CCIT Seine Estuaire, à compter de sa date de signature jusqu'à la fin de la mandature, pour procéder au recrutement et à la gestion des agents de droit public sous statut qui sont mis à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie pour contribuer au bon accomplissement des missions opérationnelles de la chambre qu'il dirige.
- Article 2 : cette délégation est donnée selon les mêmes réserves et dans les mêmes conditions que celles fixées dans la décision initiale portant délégation de compétence de Vianney De CHALUS, Président de la CCI de Région Normandie, à Léa LASSARAT, Présidente de la CCI Territoriale Seine Estuaire, pour procéder au recrutement et à la gestion des agents de droit public sous statut qui lui sont mis à disposition par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Normandie pour contribuer au bon accomplissement des missions opérationnelles de la chambre qu'il préside telles que citées dans l'article L 710-1 du code de commerce – ci-après annexée.

La présente décision sera affichée et publiée sur le site internet de la CCI Territoriale Seine Estuaire.

Fait au Havre, le 2 janvier 2019

Bon pour délégation
Le Président de la CCIT Seine Estuaire
Léa LASSARAT



Bon pour acceptation de délégation
Le Directeur Général de la CCIT Seine estuaire
Eric LEHERICY

